



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU –
ST GILDAS DES BOIS

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Articles L 5211-47 et R5211-41 du Code général des collectivités territoriales

Est mis à la disposition du public, à compter de ce jour, le recueil des actes administratifs de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois relatif aux actes à caractère réglementaire pris au 1^{er} trimestre 2021 par le Conseil communautaire et le Président de la Communauté de communes.

Ce recueil peut être consulté sur place, au siège de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois (2 rue des Châtaigniers - 44160 Pont-Château).

Il peut être consulté aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- le vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

Fait à Pont-Château,

Le 20 avril 2021

Le Président,

Jean-Louis MOGAN



SIÈGE SOCIAL

2 RUE DES CHÂTAIGNIERS
44160 PONT-CHÂTEAU

TÉL : 02 40 45 07 94

FAX : 02 40 45 07 99

accueil@cc-paysdepontchateau.fr

www.cc-paysdepontchateau.fr